



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

**DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA NIÈVRE**

Division des élèves (DIVEL)
Actions culturelles
Affaire suivie par :
Véronique Lemoine
Tél : 03 86 21 70 45
Mél : sco58.dac@ac-dijon.fr
19 Place Saint-Exupéry
CS 70074
58028 Nevers cedex

Nevers, le 26 août 2022

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : programmation, règlement départemental et inscription au dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2022-2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la programmation du dispositif « Collège au cinéma » pour les trois trimestres de l'année scolaire 2022-2023.

La programmation définitivement arrêtée par le CNC est la suivante :

Niveau 6^{ème}/5^{ème} :

- 1^{er} trimestre : **E.T. L'extraterrestre**
- 2^{ème} trimestre : **Wardi**
- 3^{ème} trimestre : **Swagger**

Niveau 4^{ème}/3^{ème} :

- 1^{er} trimestre : **Invasion Los Angeles**
- 2^{ème} trimestre : **Wardi**
- 3^{ème} trimestre : **Swagger**

Je vous indique également que deux journées de pré-visionnage se tiendront les 6 et 7 octobre 2022 à La Charité sur Loire. Deux journées de formation seront également organisées les 10 et 11 octobre 2022 dans les locaux de la DSDEN.

Vous pourrez procéder à l'**inscription de votre établissement via la fiche d'inscription fournie**. Les enseignants devront, à cette occasion, s'inscrire pour participer à ces journées. Ce document d'inscription devra parvenir, avec votre signature, à la DSDEN avant le 9 septembre 2022 délai de rigueur, par courriel à sco58.dac@ac-dijon.fr.

Par ailleurs, je vous invite à prendre connaissance du règlement départemental de « Collège au cinéma » accompagnant ce courrier.

A vous,

Pascale NIQUET-PÉTIPAS